
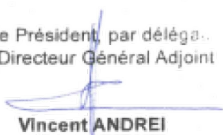


Bureau syndical du 13 juillet 2018

DELIBERATION N° 2018-07-047

Autorisation de signature du marché pour la réception, tri, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers du territoire du Syvadec. Lot Corse du Sud

| | | | |
|--|----------|---------|---|
| Nombre de membres 24 | | | L'an deux mille dix-huit, le treize juillet à onze heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer |
| En exercice | Présents | Votants | |
| 23 | 14 | 14 | |
| <p>Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François, FILONI François et MICHELI Felix.</p> | | | |
| <p>Présentes : Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.</p> | | | |
| <p>Absents : Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, DE MEYER Jean-Michel et MELA François.</p> | | | |
| <p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 26/07/2018 et de la publication de l'acte le: 26/07/2018</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pour le Président, par délégation. Le Directeur Général Adjoint</p>  <p>Vincent ANDREI</p> </div> </div> | | | |

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20180713-2018-07-047-DE
 Date de télétransmission : 26/07/2018
 Date de réception préfecture : 26/07/2018

Le Président expose

Cette consultation a été lancée en procédure formalisée de type Procédure Concurrentielle avec Négociation à la suite de l'appel d'Offres Ouvert Européen initial déclaré infructueux au motif d'unique offre reçue inacceptable par la Commission d'Appel d'Offres du 21 juin 2016. Ce marché se déroulera selon le principe d'un accord cadre mono attributaire par bons de commande sans minimum ni maximum, sur la base d'un bordereau de prix unitaires, d'une durée partant de sa notification plus 12 mois, il sera reconductible 3 fois 12 mois.

Considérant les négociations mises en œuvre avec le soumissionnaire notamment sur le prix

Considérant l'examen du dossier et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 13 juillet 2018,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat,

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché avec le candidat ayant présenté une offre économiquement et techniquement conforme, le groupement d'entreprises conjoint avec mandataire non solidaire ENVIRONNEMENT SERVICES / PAPREC, pour un montant estimatif de 841 935.00 € HT par tranche de 12 mois.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 13 juillet 2018

Considérant que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2018.

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement conjoint avec mandataire non solidaire ENVIRONNEMENT SERVICE / PAPREC
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI